

Le cas pratique

Le cas pratique est un exercice souvent totalement nouveau qui demande de la précision et des connaissances. Il est donc très important de faire un point de méthodologie pour mieux comprendre cette épreuve qui reste la moins "théorique" des épreuves de Droit.

Afin de vous aider dans votre parcours l'Université de Rouen met en place des créneaux de tutorats, entièrement gratuits pour les étudiants. N'hésitez donc pas à en profiter, que ce soit pour poser des questions sur la méthodologie ou le contenu des cours, ces séances, se déroulent dans des salles ouvertes lors de certains créneaux (pour plus de renseignements référez-vous à vos panneaux d'affichages respectifs), sont réalisés par des étudiants de M2. Ce ne sont pas des cours faits par des professeurs mais de l'aide faite par des étudiants ayant brillamment réussi leurs études. Vous pouvez y rester 5 minutes, une heure ou toute l'après-midi, c'est à vous de décider en fonction de vos envies, de vos besoins et de vos disponibilités ! Le tutorat est une chance, profitez-en !

Le cas pratique est un exercice qui repose sur l'exposé d'une situation de fait et la recherche d'une solution imposée par la loi ou la jurisprudence au problème de droit posé. Rien à voir avec le commentaire d'arrêt et le commentaire d'article qui sont des exercices plus « théoriques ». Dans les grandes lignes, voici les étapes qu'il faut respecter pour la méthodologie du cas pratique :

Etape 1 : Les faits

Après avoir lu (et relu) avec attention votre cas pratique, vous devrez sélectionner les faits pertinents, c'est-à-dire les faits qui vous permettront d'identifier le problème de droit ainsi que sa solution. L'idéal sera de schématiser, simplifier et respecter la chronologie du cas dans la présentation des faits. Vous devez de surcroît qualifier juridiquement les faits, c'est-à-dire les traduire en termes juridiques et abstraits. En effet, les termes utilisés dans l'énoncé du cas pratique sont souvent empruntés au vocabulaire du profane (non-juriste), sans aucune signification juridique précise.

Par exemple : M. Pasteur a vendu un pingouin malade à M. Pigeon. M. Pigeon souhaite se faire rembourser.

Juridiquement, l'on dirait que dans le cadre d'un contrat de vente, M. Pasteur a cédé à M. Pigeon un pingouin défectueux. L'acheteur mécontent souhaite la restitution de sa somme d'argent et la résolution de la vente.

Etape 2 : L'identification de la question de droit

Vous devez ensuite exposer le(s) problème(s) de droit dont les faits sont à l'origine. Il faudra donc traduire le problème factuel de l'espèce en problème général de droit (abstrait). En gros, il faudra requalifier juridiquement la question posée par le sujet.

Par exemple, pour notre histoire de pingouin : La question est de savoir si l'acheteur pourrait obtenir la restitution du prix.

Il est à noter que lorsque plusieurs questions sont posées concernant les mêmes faits, vous pouvez :

- Soit poser toutes les questions de droit à la suite (non conseillé)
- Soit poser la première question, faire l'étape 3 et 4, puis revenir à la deuxième question, faire l'étape 3 et 4...

Lorsque plusieurs questions sont posées concernant des faits différents mais connexes, vous pouvez :

- Soit poser les faits "une fois pour tous" et opérer comme si les faits étaient les mêmes
- Soit décomposer votre cas pratique en plusieurs cas pratiques (avec respect de toutes les étapes à chaque fois), en faisant alors une phrase d'introduction et une annonce de plan.

Etape 3 : Déterminer la règle de droit applicable à la question de droit

Cette étape du cas pratique consiste en une description et une explication des règles applicables à la situation juridique que vous venez de dégager. Ce sont des règles qui apportent les principes de solution et qui justifient vos réponses. Cela vise les textes légaux et réglementaires, la jurisprudence et plus rarement la doctrine (car le cas pratique n'est pas un exercice théorique). Lorsque vous évoquez un texte du code civil, citez le numéro de l'article et s'il n'est pas trop long, recopiez-le. Pour une loi, indiquez sa date et son objet. Bien entendu, la règle doit être expliquée dans la mesure où elle est nécessaire à la solution.

Etape 4 : La solution

Après avoir énoncé la règle de droit applicable, vous allez tirer les conclusions du raisonnement en appliquant les règles de droit (étape 3) au cas d'espèce (étape 1). On aboutira donc aux solutions du droit positif. Dans la dernière partie de votre devoir, vous devrez apporter des solutions claires et explicites tant sur le plan juridique que sur le plan pratique. Sur le plan juridique, vous devrez répondre aux problèmes de droit. Autrement dit, vous expliquerez de façon claire et éloquente la décision que prendrait un tribunal saisi de l'affaire. Sur le plan pratique, vous donnerez une réponse ou un conseil concret et précis.

En vous souhaitant la meilleure réussite possible à vos examens !